

qu'il va diminuer les salaires ou le nombre des employés ; et conséquemment il se propose de marcher à tâton. Ce n'est pas là agir d'une manière rationnelle et intelligente.

Quand un homme veut diminuer ses dépenses, il ne se contente pas de dire : « Je vais dépenser moins ; » mais il réduit le nombre de ses serviteurs, les salaires qu'il leur donne, diminue ses dépenses de table, d'habillement, etc., etc., calcule le tout, fait l'addition, et alors il sait quelle économie il peut espérer.

S'il se contente de dire : " Je veux dépenser \$1000 de moins cette année " ; et qu'il garde le même nombre de serveurs, leur donne les mêmes salaires, et fait les mêmes dépenses de table, il est sûr d'arriver, à la fin de l'année au même résultat que l'année précédente.

Prenez l'item de la législation comme exemple. Le chiffre proposé est de \$145,482; or il était de \$200,420 en 1876; de \$167,969 en 1877; de \$135,719 en 1880 et de \$202,100 en 1881. Je ne parle pas de 1878 car il y eut, cette année-là deux sessions; ni de 1879, car la session a duré près de quatre mois. Mais franchement ça me paraît une tentative ridicule que de chercher à ramener le coût des dépenses de législation au-dessous de ce qu'il était il y a huit ans, sans faire un changement radical dans le système accepté depuis des années, sans briser avec les mauvaises traditions du passé.

Pour le chapitre du gouvernement civil on demande \$185,750, juste le chiffre dépensé en 1880, savoir \$185,719, alors que les ministres n'avaient que \$3,000 et les députés-ministres \$2,000. Le premier ministre reçoit aujourd'hui \$5,000 et ses collègues \$4,000; quant aux députés-ministres ils ont \$2,400. Or comme aucune mesure n'est proposée à l'effet de changer ces conditions, j'en conclus qu'elles ne le seront pas. Comment alors, avec des salaires plus élevés qu'en 1880, et un plus grand nombre d'employés, peut-on sérieusement espérer un résultat plus favorable? La chose me paraît tellement ridicule qu'il suffit de l'indiquer pour faire condamner les prétentions du trésorier.

Il en est de même de toutes les autres économies, à part celle relative aux charités ; celle-ci est faite sur une base visible, 20 pour cent sur les allocations ordinaires. Pour nos belles institutions religieuses qui ont fait et font encore

tant de bien, le trésorier ne manquera pas son coup ; il est sûr de son fait et se montre brutalement pratique à leur égard.

Remarquons que M. Mousseau n'avait projeté qu'une déduction de 10. pour cent sur les octrois ordinaires à ces institutions; le gouvernement actuel double le sacrifice et propose de leur ôter 20 pour cent. Combien leur ôtera-t-il l'an prochain? Si on veut enlever totalement ces allocations, qu'on le dise donc franchement; et alors ces institutions sauront ce que l'avenir leur ménage.

C'est \$10,536.00, qu'on ôte d'un seul coup à la charité publique. Qui auraient cru, il y a quelques années, que les religieuses seraient les premières victimes des extravagances des conservateurs !

Tout le système du trésorier tombe de lui-même; il ne peut subir l'examen le plus superficiel et il est inutile de s'y arrêter davantage.

On sait à quel résultat ont abouti toutes les promesses d'économie de l'an dernier. On a destitué quelques employés et on en a repris d'autres, quand on ne reprenait pas les mêmes; ceux qui étaient permanents sont devenus surnuméraires et *vice versa*; et à l'heure qu'il est vous avez plus d'employés que jamais.

On a voté l'an dernier \$216,000 pour le service civil de l'exercice courant; c'était le chiffre le plus haut depuis 1857 et on n'en a pas eu assez; on demande encore \$1,385.

Et le trésorier qui veut nous prêcher l'économie est là depuis janvier, c'est-à-dire qu'il contrôle les dépenses de six mois sur douze et il vient demander \$317.719 pour finir l'année en sus de ce que nous avons voté à la dernière session.

Il avait une belle occasion de nous prouver qu'il était sincère; c'était d'arrêter les dépenses de suite. Mais sûrement, en permettant à ses collègues d'aller au-delà de l'autorisation législative, pour un montant aussi élevé, il ne s'est pas mis dans une position favorable et propre à nous inspirer de la confiance.

Avoûons le : c'est le système qui est mauvais ; et tant qu'il ne sera pas changé, tant que notre rouage de gouvernement ne sera pas simplifié, nous ne ferons pas de progrès et n'arriverons toujours qu'au même résultat. Les mêmes causes, agissant dans les mêmes

circumstances, produisant
mêmes effets. Comme
les causes, si nous
effets différents.

RECHERCHON

Il faut donc rec
ces embarras finan
ment avec tant d
serait ni sage, ni p
cette cause pour n

L'honorable M. L. vendredi dernier, s'occuper de connaître qui avaient fait loi à le guérir ; c'est rare, mais c'est très juste dans la circonstance, nous pouvons oublier, bonne volonté, c'est hertson qui a admis le 29 octobre 1871, 1882, et que ce n'est sa faute s'il a été depuis janvier 1871 que d'ailleurs sont collègues actuels responsables des menues durant ces temps éloignés du constances qui quées.

Ces raisons su
prendre pourqu
sorie aimerait r
sur le passé et t
sans en recherob
être indulgent, l
l'unique déficit
ment responsab
et qu'il porte a
mais cette inc
sans doute offe
vos amis dans c
engager à ne p
tour, à l'égard
savoir #483-11
#442,139, dont
est directement

Il y a un m
empressée, et l
ront bien l'app
c'est la néces
de ses collég
Lynch, en con
neuse de M. M
lité où il est d
deux années
ner, sans s'in
criminer en